

AMEN PREMIERE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2026 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 47.668.835 un actif net de D : 47.559.589 et un bénéfice de la période de D : 703.742.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2026 ainsi que l'état de résultat l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et en conséquence ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2026 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être à notre avis confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis le 21 juillet 2026

FINOR

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2026
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	28 319 191	32 020 723	34 391 862
Obligations et valeurs assimilées		25 994 892	31 689 625	32 049 858
Titres OPCVM		2 324 298	331 098	2 342 004
Placements monétaires et disponibilités		19 331 976	11 901 066	19 020 553
Placements monétaires	5	18 123 038	11 586 914	13 972 329
Disponibilités		1 208 939	314 152	5 048 224
Créances d'exploitation	6	17 668	9 786	13 960
TOTAL ACTIF		47 668 835	43 931 574	53 426 375
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	89 953	44 820	32 362
Autres créditeurs divers	8	19 293	14 346	29 840
TOTAL PASSIF		109 246	59 166	62 202
ACTIF NET				
Capital	9	46 232 486	42 516 143	50 330 862
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		441	45	53
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 326 662	1 356 221	3 033 258
ACTIF NET		47 559 589	43 872 409	53 364 172
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		47 668 835	43 931 574	53 426 375

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	10	654 019	1 192 672	691 253	1 212 078	2 222 777
Revenus des obligations et valeurs assimilées		492 743	1 031 397	518 257	1 039 082	2 049 781
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		161 276	161 276	172 996	172 996	172 996
Revenus des placements monétaires	11	147 514	317 104	141 589	241 298	581 031
Revenus des prises en pension	12	96 200	204 882	100 053	201 704	412 737
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		897 734	1 714 658	932 895	1 655 080	3 216 546
Charges de gestion des placements	13	(140 827)	(289 227)	(106 588)	(212 111)	(432 839)
REVENU NET DES PLACEMENTS		756 906	1 425 431	826 308	1 442 969	2 783 707
Autres produits		-	-	-	-	16 962
Autres charges	14	(17 686)	(40 923)	(22 278)	(40 908)	(79 211)
RESULTAT D'EXPLOITATION		739 221	1 384 509	804 030	1 402 061	2 721 459
Régularisation du résultat d'exploitation		8 662	(57 847)	(10 255)	(45 841)	311 799
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		747 883	1 326 662	793 775	1 356 221	3 033 258
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(8 662)	57 847	10 255	45 841	(311 799)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		65 962	161 428	2 170 017	125 102	318 368
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		(101 441)	(82 010)	(2 244 299)	(120 664)	(85 400)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		703 742	1 463 927	729 747	1 406 499	2 954 427

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	703 742	1 463 927	729 747	1 406 499	2 954 427
Résultat d'exploitation	739 221	1 384 509	804 030	1 402 061	2 721 459
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	65 962	161 428	2 170 017	125 102	318 368
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(101 441)	(82 010)	(2 244 299)	(120 664)	(85 400)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(2 747 960)	(2 747 960)	(2 731 206)	(2 731 206)	(2 731 206)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	645 256	(4 520 549)	1 627 135	(7 047 183)	896 653
Souscriptions					
- Capital	23 771 549	63 117 472	47 493 891	76 225 479	133 013 679
- Régularisation des sommes non distribuables	34 601	77 151	88 606	117 144	273 776
- Régularisation des sommes distribuables	994 166	3 597 558	2 568 063	4 489 353	7 186 492
Rachats					
- Capital	(23 136 489)	(67 280 912)	(46 177 478)	(83 065 852)	(132 288 679)
- Régularisation des sommes non distribuables	(37 351)	(91 505)	(86 810)	(119 730)	(255 547)
- Régularisation des sommes distribuables	(981 219)	(3 940 313)	(2 259 137)	(4 693 577)	(7 033 068)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 398 962)	(5 804 583)	(374 324)	(8 371 890)	1 119 873
ACTIF NET					
En début de période	48 958 552	53 364 172	44 246 732	52 244 299	52 244 299
En fin de période	47 559 589	47 559 589	43 872 409	43 872 409	53 364 172
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	470 050	519 587	427 437	512 065	512 065
En fin de période	476 606	476 606	441 095	441 095	519 587
VALEUR LIQUIDATIVE	99.788	99.788	99.462	99.462	102.705
TAUX DE RENDEMENT	1.41%	2.84%	1.54%	3.02%	6.20%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Juin 2026

NOTE 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

AMEN PREMIERE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 31 Mars 1993 à l'initiative de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 24 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable AMEN PREMIERE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de AMEN PREMIERE SICAV est confiée à « Amen-Invest » le dépositaire étant l' « AMEN BANK ».

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2026 sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs assimilées sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 30 juin 2026 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « AMEN PREMIERE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026 à D : 28.319.191 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2026	% Actif Net
Obligations des sociétés et valeurs assimilées			24 892 688	25 994 892	54.66%
Obligations de sociétés			7 900 000	8 137 318	17.11%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	200 000	202 716	0.43%
TNA3Z7AYXXX2	AMEN BANK SUB 2025-02	10 000	1 000 000	1 043 400	2.19%
TNQXCLYWABG2	AMEN BANK SUB 2026-01	7 000	700 000	712 947	1.50%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15 000	150 000	150 948	0.32%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	3 000	60 000	62 134	0.13%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3 000	120 000	126 758	0.27%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2 000	80 000	82 338	0.17%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3 000	180 000	190 891	0.40%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2 000	80 000	84 944	0.18%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2 000	120 000	120 677	0.25%
TN0001300623	BTE 2011/B	5 000	150 000	152 916	0.32%
TN1T1YC5F1E6	BTK 2025-1 TF	4 000	400 000	412 192	0.87%
TNTFJ0AWNBP7	BTK 2025-1 TV	6 000	600 000	618 072	1.30%
TN1T3HF5RKK6	BTK LEASING 2026-1 TV	6 000	600 000	612 605	1.29%
TNUVSEHTMT81	BTK LEASING SUB 2026-1 TF	9 000	900 000	918 821	1.93%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2 000	40 000	41 152	0.09%
TNRVE5COXCO6	TAYSIR 2026-1 TV	5 000	500 000	508 708	1.07%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2 500	100 000	101 504	0.21%
TNATYQLQMS1D3	UBCI SUB 2025-2 CAT C TF	10 000	1 000 000	1 033 672	2.17%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16 000	320 000	334 323	0.70%
TN0003900263	UIB 2011/B	20 000	600 000	625 600	1.32%
Emprunt national			4 245 000	4 433 170	9.32%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national 2022 TR 1 CB	2 000	120 000	122 458	0.26%
TNWRCVSYL730	Emprunt national 2022 TR4 CB TF	6 250	500 000	523 180	1.10%
TN7PM93UZP50	Emprunt national 2022 TR4 CB TV	18 750	1 500 000	1 569 105	3.30%
TN4A4WPDZOC1	Emprunt national 2022 TR 3 CC	5 000	437 500	464 012	0.98%
TNIZ090I5G66	Emprunt national 2022 TR 3 CC TV	5 000	437 500	464 264	0.98%
TN3C6DVEWM76	Emprunt national 2023 TR 1 CB TV	5 000	400 000	410 624	0.86%
TNRLFZ5FIX29	Emprunt national 2024 TR 1 CC TF	2 500	250 000	257 414	0.54%
TN5WI26K4ER0	Emprunt national 2024 TR 2 CC TF	3 000	300 000	303 074	0.64%
TNPDPDY2398	Emprunt national 2024 TR 3 CC TF	3 000	300 000	319 039	0.67%
Bons du Trésor Assimilables			12 747 688	13 424 405	28.23%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6 70%	1 000	915 000	963 420	2.03%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6 60%	3	2 775	2 961	0.01%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6 60%	12 537	11 829 913	12 458 024	26.19%
Titres des organismes de placement collectif			2 320 518	2 324 298	4.89%
TN0003400256	SICAV AMEN	7 915	500 046	500 046	1.05%
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	7 401	1 220 355	1 244 508	2.62%
TN7I1N6O2LA1	FCP SMART CASH	4 460	500 104	473 621	1.00%
TNYAVEEFVIB8	FCP SMART CASH PLUS	10	100 012	106 124	0.22%
TOTAL GENERAL			27 213 206	28 319 191	59.54%
Pourcentage par rapport au total des actifs					59.41%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026 à D : 18.123.038 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
COMPTES A TERME		4 000 000	4 075 594	8.57%
	Compte à terme au 06/07/2026 (180 jours au taux de 8 19%)	2 000 000	2 062 827	4.34%
	Compte à terme au 24/08/2026 (90 jours au taux de 8 09%)	2 000 000	2 012 767	4.23%
CERTIFICATS DE DEPOTS		9 303 313	9 328 658	19.61%
TNZODBZ423R9	Certificat de dépôt AMEN BANK au 03/07/2026 (10 jours au taux de 7 99%)	2 495 571	2 499 113	5.25%
TN2TOFCR0MW3	Certificat de dépôt BNA au 07/01/2027 (210 jours au taux de 7 99%)	1 446 561	1 451 444	3.05%
TN9ZWT2DW3H2	Certificat de dépôt BTE au 07/09/2026 (90 jours au taux de 7 80%)	1 477 048	1 482 577	3.12%
TNXX8OKG7LU3	Certificat de dépôt BNA au 08/01/2027 (200 jours au taux de 7 99%)	965 998	967 466	2.03%
TN9KWGHYNWM0	Certificat de dépôt BTE au 08/12/2026 (180 jours au taux de 7 99%)	1 938 536	1 945 131	4.09%
TNWWU0MLECH9	Certificat de dépôt BTE au 09/10/2026 (120 jours au taux de 7 85%)	979 600	982 928	2.07%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES		4 700 295	4 718 785	9.92%
	Pension livrée BT au 05/10/2026 (97 jours au taux de 7 64%)	1 300 075	1 300 346	2.73%
	Pension livrée BIAT au 06/07/2026 (31 jours au taux de 7 99%)	2 000 059	2 011 588	4.23%
	Pension livrée BIAT au 08/07/2026 (30 jours au taux de 7 99%)	400 078	402 117	0.85%
	Pension livrée BIAT au 10/07/2026 (30 jours au taux de 7 99%)	1 000 083	1 004 735	2.11%
TOTAL		18 003 609	18 123 038	38.11%
Pourcentage par rapport au total des actifs				38.02%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 30 juin 2026 un montant de D : 17.668 contre D : 9.786 à la même date de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées ⁽¹⁾	100 000	100 000	100 000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM ⁽¹⁾	(100 000)	(100 000)	(100 000)
Obligation échue à encaisser	44	244	44
Intérêt courus sur compte rémunéré	17 623	6 514	13 916
Retenue à la source sur commissions	-	3 028	-
TOTAL	17 668	9 786	13 960

(1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt selon la catégorie de 8 2% à 11 6% et de TMM+3% à TMM+4 6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA » et ce à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV. Néanmoins à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019 aucun montant n'a été réglé. L'AMEN PREMIERE SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 100 KDT parmi les créances d'exploitation et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne. Une dépréciation intégrale a été constatée.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.06.2026 à D : 89.953 contre D : 44.820 au 30.06.2025 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Gestionnaire	10 101	9 421	10 940
Dépositaire	79 851	35 399	21 422
	<u>89 953</u>	<u>44 820</u>	<u>32 362</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 juin 2026 un montant de D : 19.293 contre D : 14.346 à la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Redevance CMF	4 280	4 009	4 621
Retenue à la source à payer	4 782	-	5 539
Jetons de présence	9 800	9 247	18 815
TCL	431	434	692
Commissions sur pensions livrées	-	656	173
TOTAL	<u>19 293</u>	<u>14 346</u>	<u>29 840</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 juin 2026 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2025

Montant	50 330 862
Nombre de titres	519 587
Nombre d'actionnaires	452

Souscriptions réalisées

Montant	63 117 472
Nombre de titres émis	651 589
Nombre d'actionnaires nouveaux	9

Rachats effectués

t	Montant	(67 280 912)
	Nombre de titres rachetés	(694 570)
	Nombre d'actionnaires sortants	(35)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	161 428
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(82 010)
Régularisation des sommes non distribuables	(14 354)

Capital au 30-06-2026

Montant	46 232 486
Nombre de titres	476 606
Nombre d'actionnaires	426

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 654.019 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 contre D : 691.253 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	139 467	253 723	54 243	113 597	223 034
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	353 276	777 674	464 014	925 486	1 826 747
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	161 276	161 276	172 996	172 996	172 996
TOTAL	654 019	1 192 672	691 253	1 212 078	2 222 777

Note11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 147.514 contre D : 141.589 pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	13 300	26 200	7 462	13 694	36 214
Intérêts sur comptes à terme	58 470	111 920	83 778	109 813	231 291
Intérêts sur certificats de dépôt	69 478	153 189	26 476	75 495	230 058
Intérêts sur billets de trésorerie	6 266	25 795	23 873	42 296	83 469
TOTAL	147 514	317 104	141 589	241 298	581 031

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 96.200 contre D : 100.053 pour la même période de l'exercice 2025 et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	96 200	204 882	100 053	201 704	412 737
TOTAL	96 200	204 882	100 053	201 704	412 737

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 140.827 contre D : 106.588 pour la même période de l'exercice 2025 et se détaillent ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Commission de gestion	-				-
Rémunération du dépositaire et du distributeur	30 426	63 850	29 122	57 954	118 834
	110 401	225 377	77 466	154 157	314 005
TOTAL	140 827	289 227	106 588	212 111	432 839

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 17.686 contre D : 22.278 pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Redevance CMF	12 170	25 540	11 649	23 182	47 533
Jetons de présence	3 105	7 785	4 732	9 412	18 980
Services bancaires et assimilés	1 445	3 847	3 029	3 607	4 621
TCL	965	3 350	2 868	4 308	7 676
Contribution Sociale de Solidarité	-	400	-	400	400
TOTAL	17 686	40 923	22 278	40 908	79 211

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de l'AMEN PREMIERE SICAV est confiée à la Société "AMEN INVEST".

Celle - ci est chargée de la gestion de portefeuille et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0 25% TTC de l'actif net.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0 12% TTC si l'actif net est de moins de 10 MD
- * 0 09% TTC si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD
- * 0 07% TTC si l'actif net est plus de 20 MD.

Et ce avec un minimum de 7.140 Dinars TTC par an et un maximum de 29.750 Dinars TTC par an.

AMEN BANK est chargée également de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations le distributeur perçoit une rémunération annuelle de 0 595% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.